



Public concerné

Agent de sécurité incendie ayant dépassé la limite de recyclage ou ne pouvant justifier de 1607h de poste durant les 36 derniers mois



Prérequis à la formation

- Être titulaire de : l'AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans SST ou PSE1 en cours de validité

- Diplôme SSIAP1 – ERP ou IGH1

- Aptitude médicale de moins de 3 mois



Délai d'accès

Sous conditions des prérequis ci-dessus et des places disponibles sur la session en cours.
7 jours minimum avant le début de formation



Durée

21 heures de formation réparties sur 3 jours consécutifs



Tarif (2022)

Une étude sera réalisée afin de vous proposer un tarif adapté

A partir de 350 euros



Taux de réussite

100% de réussite en 2021

Responsable de formation

M.DOUVRAIN : 06 07 59 74 45

AGENCE : 09 86 44 35 20

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes de réglementation incendie en ERP et IGH
- Connaître l'évolution de la réglementation (Prévention et moyens de secours)
- Mettre en œuvre les moyens de secours
- Connaître les limites de son action
- Eteindre des feux naissants
- Situer les acquis lors de visites applicatives
- Intervenir lors de mise en situation

Contenu

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Prévention
- Moyens de secours
- Exploitation du PC Sécurité et mise en situation d'intervention
- Rondes de sécurité

Moyens pédagogiques

- Cours théorique avec appui audiovisuel
- Cas concret et mise en situation
- Exercice pratique sur feux réels et en milieu enfumé
- PC Sécurité ; Extincteurs ; Radio, SSI

Types d'évaluation

Evaluation sur chaque contexte vu en formation

- Remise d'une attestation de formation pour une durée de 3 ans
- Diplôme d'Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne par équivalence pour les titulaires ERP1 / IGH1

Accessibilité handicapée

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

MAJ 01/2022